

mêmes fins que nous envisageons dans le projet que je viens d'exposer. Je comprends que l'entreprise serait de taille mais, si elle était réalisée, le niveau des Grands lacs pourrait être rétabli. Je sais aussi que les États situés au sud des Grands lacs sont opposés au projet de détournement de Chicago, mais je crois savoir que les autorités de Chicago sont bien consentantes à payer, si nécessaire, pour l'eau qu'elles emploieraient par suite du détournement.

Je saisis le ministre de cette affaire dans l'espoir que son ministère fera une étude technique, en vue de déterminer la possibilité d'un tel programme. Ce plan n'en est qu'à ses débuts, mais je crois qu'il se réalisera un jour, car il est grandement avantageux.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, avant que le crédit soit adopté, je me demande si le ministre ne voudrait pas nous dire où en sont les choses en ce qui concerne le barrage Holland, le barrage Russell et le détournement de la rivière Assiniboine vers le lac Manitoba? Il n'a pas dit grand chose de ce projet cette année.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, avant de répondre aux questions du député de Bonavista-Twillingate, peut-être devrais-je d'abord attaquer le sujet dont a parlé le représentant de Kindersley, la dérivation de la rivière Rouge, en Alberta?

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous voulez dire la rivière Red-Deer?

**L'hon. M. Dinsdale:** Pardon, je voulais dire la rivière Red Deer, en Alberta. La commission des eaux des provinces des Prairies étudie déjà ce projet depuis quelque temps. Aux dernières nouvelles, nous ne devrions pas nous attendre à en apprendre davantage à ce sujet avant plusieurs mois. J'aimerais cependant signaler au député le crédit 296, qui a trait au bassin du fleuve Nelson et à celui de la rivière Saskatchewan. L'étude en question comprendra celle du détournement des eaux de la rivière Red-Deer.

Quant au sujet qu'a abordé le député de Sudbury, on en a parlé en répondant à une question formulée à l'appel de l'ordre du jour il y a quelques semaines. Je crois comprendre qu'il revient sur le tapis à l'occasion. En réalité, le comité des mines, forêts et cours d'eau en a fait une étude approfondie l'an dernier. Cette étude a donné lieu à un rapport pour le moins prudent qui dit, notamment:

Le comité a entendu avec intérêt les dépositions des témoins sur le projet envisagé de mise en valeur de la rivière Hurricanaw, mais il estime qu'on n'a pas présenté suffisamment de preuves fondamentales de nature technique pour lui permettre d'arriver à une conclusion à cet égard.

Sauf erreur, l'un des instigateurs du projet a fourni quelques données statistiques sur les rapports éventuels entre le coût et les bénéfices. Il estime que le programme coûterait environ 4 milliards et demi, à 5 p. 100 d'intérêt, sur 50 ans. Il faudrait presque 300 millions de CV, de façon continue, pour acheminer 25,000 pieds cubes par seconde de l'eau qu'on voudrait dériver de la baie James vers le bassin hydrographique de l'Ottawa, puis de là vers les Grands lacs. Après un demi-siècle, le revenu qui en découlerait atteindrait peut-être 100 millions de dollars par an. En se fondant sur ces chiffres, monsieur le président, il est évidemment impossible d'établir un rapport favorable entre les bénéfices et le coût.

Un autre aspect difficile que présente cette entreprise est le volume très considérable de courant hydro-électrique qu'il faudrait employer à des fins essentiellement non productrices. Par conséquent, compte tenu de toutes les autres questions pressantes qui ont trait à la mise en valeur des ressources hydrauliques à l'heure actuelle, il ne semble pas qu'il s'agisse là d'une des entreprises les plus urgentes. Toutefois, le sujet mentionné par le député de Bonavista-Twillingate me semble être de nature pressante, car l'Assiniboine traverse ma circonscription.

**L'hon. M. Pickersgill:** Est-ce là le critère?

**L'hon. M. Dinsdale:** Eh bien! je dirais que, du point de vue personnel, la question semble plus urgente, parce qu'elle se pose plus près de chez moi. Il y a deux façons d'envisager la régularisation des crues de l'Assiniboine, qui—et le député ne l'ignore pas—font l'objet de débats depuis plusieurs années. La dérivation de la Holland par un barrage en est une, et le réservoir Russell est l'autre. On n'est arrivé à aucune conclusion définitive qui permettrait de désigner l'une ou l'autre comme la meilleure façon de régler la difficulté. Chaque méthode a ses défenseurs. L'étude actuellement en cours à l'égard de tous les problèmes posés par les crues, tant en ce qui concerne la rivière Red-Deer que l'Assiniboine, déterminera, en l'occurrence, la décision et le choix définitif.

**L'hon. M. Pickersgill:** Mais ce sujet est tout à fait séparé et distinct du problème de la régularisation des crues de la rivière Red-Deer, si je comprends bien. En effet, le ministre a déclaré que cette entreprise-là était entièrement réglée. Mais il n'a pas dit que tous les détails en étaient réglés. Il y a encore une autre question. A-t-on abandonné l'idée de détourner l'Assiniboine, ou un secteur de ce cours d'eau, vers le lac Manitoba?

**L'hon. M. Dinsdale:** L'idée de détourner les eaux vers le lac Manitoba était, pour ainsi dire, mise au rancart il y a à peu près deux